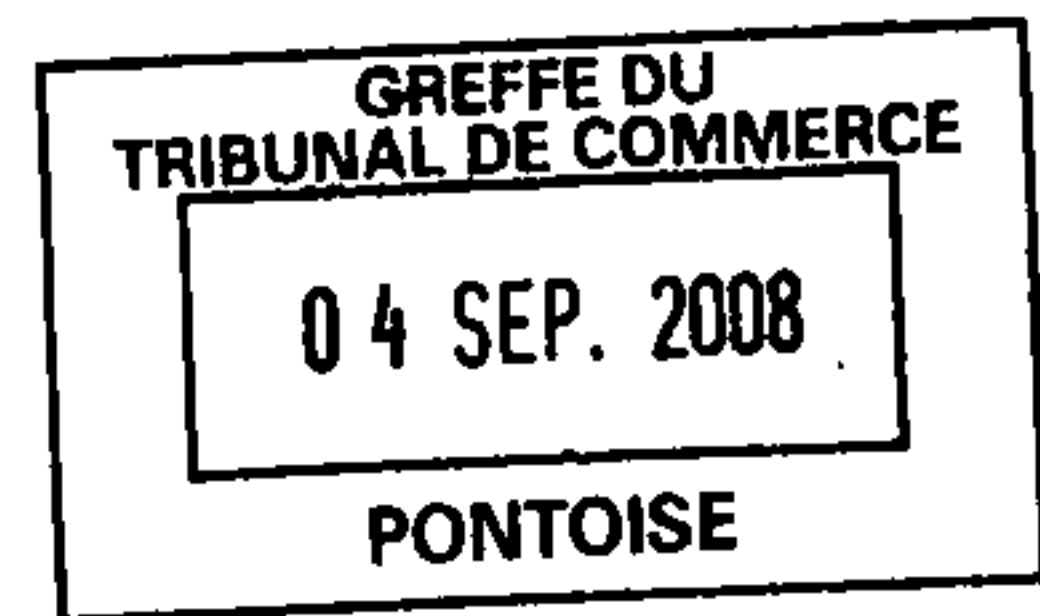


Jean-François PLANTIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

49 rue de Rome - 75008 PARIS
Tél : 01 45 61 20 40 - Fax : 01 45 61 21 04



9498

442648 879

2

3eHABITAT

Société à responsabilité limitée

4 place du Château
95 260 Beaumont sur Oise

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE ANONYME

Madame, Messieurs, les Associés

En exécution de la mission qui m'a été confiée, en application des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 11 juillet 2008, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société, afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

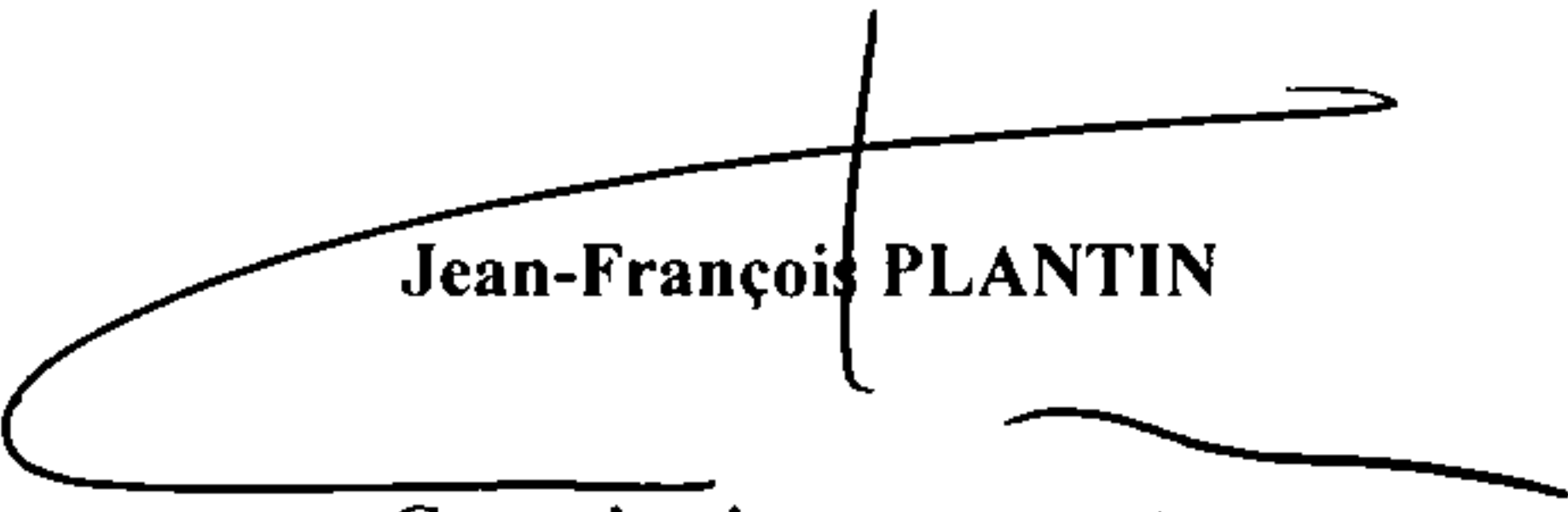
. Elle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation ; et, d'autre part, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Ces vérifications ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

La société 3eHABITAT, anciennement GOURY & CO, a été constitué en juillet 2005 et a pour objet principal l'achat, la vente et l'installation de matériels de climatisation. J'ai pris connaissance des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2007 ainsi que d'une situation établie au 31 mai 2008. Par ailleurs, j'ai examiné les différentes augmentations de capital intervenues depuis le 1^{er} juin 2008 qui ont porté le capital de 30.000 à 60.000 euros et généré un compte de prime de 120.000 euros. Par ailleurs, je n'ai pas relevé d'élément ou pris connaissance d'événement susceptible de remettre en cause la situation de votre société qui n'appelle donc pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Enfin, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris,
le 25 juillet 2008



Jean-François PLANTIN

**Commissaire aux comptes
Compagnie régionale de Paris**